Préparation et suivi du programme et budget – nouveau mécanisme proposé

ANNÉE OÙ IL N'EST PAS PRÉSENTÉ DE BUDGET

Septembre

Assemblées des États membres de l'OMPI

Examen du rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal précédent

Présentation du rapport de l'auditeur interne (Charte de l'audit interne de l'OMPI (A/41/11), section F, paragraphe 23)

Automne

Diffusion de circulaires contenant un questionnaire et invitant les États membres à faire part de leurs observations sur les priorités du programme et budget pour l'exercice biennal suivant

Établissement et distribution du document de portée générale du directeur général sur le prochain programme et budget

Décembre

Consultations informelles

Examen du document de portée générale du directeur général et, si nécessaire, de toute question découlant de l'examen par les assemblées du rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal précédent, des recommandations du Comité d'audit de l'OMPI, du rapport de l'auditeur interne et du rapport du vérificateur externe des comptes

ANNÉE OÙ UN BUDGET EST PRÉSENTÉ

Premier trimestre

Préparation, traduction et distribution par le Secrétariat du premier projet de programme et budget fondé sur les résultats des consultations informelles

Deuxième trimestre

Session officielle du Comité du programme et budget

Examen du budget révisé de l'exercice biennal en cours

Examen du rapport financier intermédiaire pour l'année précédente

Examen des comptes de l'exercice biennal précédent (figurant dans le rapport de gestion financière) et du rapport du vérificateur externe des comptes

Examen du rapport sur l'exécution du programme de l'année précédente

Examen budgétaire et matériel, programme par programme, du premier projet de programme et budget pour l'exercice biennal suivant

Examen des rapports, recommandations ou questions soulevées par le Comité d'audit de l'OMPI ou des rapports ad hoc du vérificateur externe des comptes

Présentation par l'auditeur interne de ses activités (Charte de l'audit interne (A/41/11), section F, paragraphe 22)

Été

Révision du premier programme et budget par le Secrétariat, selon que de besoin

Septembre

Session officielle du Comité du programme et budget

Examen final du projet de programme et budget pour l'exercice biennal suivant

Examen des recommandations ou questions soulevées par le Comité d'audit de l'OMPI ou par l'auditeur interne

Examen de toute question découlant de la précédente session officielle du PBC ou de toute mesure à prendre à cet égard

Septembre

Assemblées des États membres de l'OMPI

Adoption du budget révisé de l'exercice biennal en cours

Approbation des comptes de l'exercice biennal précédent (figurant dans le rapport de gestion financière) et du rapport du vérificateur externe des comptes

Adoption du programme et budget pour l'exercice biennal suivant

Présentation du rapport de l'auditeur interne (Charte de l'audit interne (A/41/11), section F, paragraphe 23)

Les parties grisées représentent les éléments nouveaux du mécanisme

[Fin de l'annexe III et du document]